

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Au terme des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la collectivité, conformément à l'article L2121-12 du même code.

Éléments du contexte

Créée le 1^{er} janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée regroupe sur 389,40 km², 20 communes : Adissan, Agde, Aumes, Bessan, Castelnau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Néziguan l'Evêque, Nizas, Pézenas, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Tourbes et Vias, ce qui représente 81 117 habitants permanents au 1^{er} janvier 2022, soit 524 habitants de plus qu'en 2021.

La CAHM exerce des compétences dont les charges et les ressources nécessaires à leur mise en application sont retracées comptablement sur un budget principal et des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Pour l'exercice 2022, la CAHM compte 15 budgets, dont 12 relevant de l'instruction comptable M14 : 1 budget principal, 7 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères, 1 budget Gemapi et 1 pour Gigamed. Le budget Transport est soumis à la nomenclature M43, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement relèvent de la nomenclature M49.

Le compte administratif 2022 constitue le 20^{ème} budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

Montant total des dépenses réalisées en 2022

Tous budgets confondus

Comptes Administratifs 2022	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT	TOTAUX
Budget Principal	60 233 827.40 €	25 332 868.14 €	85 566 695.54 €
Budget Annexe EAU	6 815 611.91 €	5 897 816.40 €	12 713 428.31 €
Budget Annexe ASSAINISSEMENT	5 715 961.80 €	9 323 909.28 €	15 039 871.08 €
Budget Annexe GEMAPI	1 096 860.79 €	1 291 322.33 €	2 388 183.12 €
Budget Annexe GIGAMED	215 107.87 €	163 498.65 €	378 606.52 €
Budget Annexe La Capucière	15 547 908.28 €	14 772 204.34 €	30 320 112.62 €
Budget Annexe Méditerranéenne	7 413 925.68 €	7 525 240.30 €	14 939 165.98 €
Budget Annexe Jacques Cœur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Le Puech	606 672.01 €	645 607.34 €	1 252 279.35 €
Budget Annexe Le Roubié	2 560 309.25 €	2 830 309.25 €	5 390 618.50 €
Budget Annexe Audacieux	252 578.02 €	252 578.02 €	505 156.04 €
Budget Annexe Hameau Agricole	281 536.02 €	158 797.41 €	440 333.43 €
Budget Annexe Extension Source	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Ordures Ménagères	21 812 063.00 €	0.00 €	21 812 063.00 €
Budget Annexe Transport	4 059 836.68 €	114 094.56 €	4 173 931.24 €
TOTAL DES BUDGETS	126 612 198.71 €	68 308 246.02 €	194 920 444.73 €

Le budget Principal

1. Section de Fonctionnement

L'excédent à la fin de l'exercice 2022 est de 5 774 969.44 € en fonctionnement, dont 4 418 217.38 € au titre de l'année 2022, 1 321 233,81 € issu de l'excédent antérieur reporté de 2021 et 90 363,25 € suite à l'intégration en décision modificative (DM), des résultats du Syndicat Mixte Ouvert Port Fluvial. - 54 845 € provenant de la correction de l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire de la clôture du budget annexe PAEHM « Roches Bleues » à Saint Thibéry.

Alors que la CAHM a bien repris comme résultat 2021 1 321 233,81 €, celui apparaissant dans la maquette du compte administratif est de 1 411 597,06 €, puisque corrigé de la reprise du résultat, en DM, courant 2022, du résultat de clôture du SMO, la maquette ne permettant pas techniquement de dissocier le résultat provenant de N-1 et ce même résultat corrigé courant 2022.

1.1 Les dépenses

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 56 759 691,25 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 10 836 666,16 € se décomposent en prestations de nettoyage, de frais d'entretien des bâtiments (eau, électricité, maintenance, nettoyage, assurances...), en l'achat de petit matériel, de prestations de services et d'autres dépenses de la collectivité. L'augmentation de 2,06M€ par rapport au Compte Administratif 2021 s'explique en partie par :

- L'harmonisation du mode de gestion du cadre de vie (propreté, voirie) sur l'ensemble des communes (+30,72%)
- Le plan d'optimisation et de modernisation énergétiques et technologiques des installations d'éclairage publics, des bâtiments communaux et des équipements urbains : 148 869,57 €
- La mise en œuvre du contrat de maintenance et d'exploitation du centre aquatique intercommunal « Ô Pézenas » : 92 508,07 € (6 mois en 2022)
- La hausse du coût de l'énergie impactant les charges afférentes au carburant (+27 621,30 € soit +5,57%) et à l'énergie (+9 919,87 € soit +5,17%)

Il convient de préciser également que le contexte économique de 2022 a pour conséquence une augmentation significative des prix des coûts de production et des matériaux.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 20 197 701,15 € (+ 4,91%). Déduction faite des remboursements des mises à disposition, des services communs et des reversements des budgets annexes, les charges nettes de personnel sont de 15,96 M€. cela représente une hausse de 4,68% par rapport au Compte Administratif 2021. Cette hausse est due notamment à l'augmentation de 3.5% de la valeur du point d'indice des agents de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Les atténuations de produits (chapitre 014) pour 19 022 325,46 € retracent les reversements que la CAHM fait à partir de son produit fiscal : à l'Etat au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 10 097 375 €, aux communes membres avec 4 051 308,80 € d'attributions de compensation et 4 802 771,66 € pour les taxes de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal Cap d'Agde Méditerranée et au Département. De plus, cette année, la CAHM a reversé 70 870 € de sa fiscalité à ses communes membres.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 5 558 360,77 €. Ce chapitre revient à un niveau de subventions aux associations d'avant crise sanitaire. Il comprend notamment le versement de subventions à la ville d'Agde pour la gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas (depuis juin 2022), les subventions versées à des associations, notamment à l'agence d'attractivité économique « Blue Invest in Sète Cap d'Agde Méditerranée » et à des organismes publics. Les contributions aux syndicats, les subventions d'équilibre aux budgets annexes Transport et Gigamed ainsi que les redevances eaux pluviales des communes sont également retracées sur ce chapitre.

Enfin, les dépenses de fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage (cloud) sont également prévues sur ce chapitre afin de les rendre éligibles au FCTVA, pour un taux de 5,6%.

Les charges financières (chapitre 66) d'un montant de 523 819,04 € diminuent de 45 281,70 € par rapport au Compte Administratif 2021 grâce à une gestion dynamique de la dette et au transfert de 300 000 € d'emprunt au budget annexe Gigamed.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 170 818,67 €, dont 90 363,25 € correspondent aux écritures comptables suite à la dissolution du Syndicat Mixte Ouvert du Port Fluvial Hérault Méditerranée (SMO), constatée par délibération n°3859 du 30 mai 2022 (reprise du résultat d'exécution positif).

Les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent, comme l'an dernier à 450 000 € et ont été constituées pour les éventuels contentieux relatifs aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde, ainsi que pour assurer un équilibre des PAEHM.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables n'ayant pas d'impact sur la trésorerie. Elles sont de 3 474 136,15 € dont 3,44 M€ d'amortissements.

1.2 Les recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 63 321 902,22 €.

Le panier fiscal de la CAHM se compose de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB), de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Les taux d'imposition 2022 sont identiques à 2021 :

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- ✓ 3,45% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- ✓ 2,75% pour la Taxe sur le Foncier Bâti

Le coefficient multiplicateur de la TASCOM reste inchangé à 1,20%.

De plus, depuis la réforme de la fiscalité en 2021 avec la suppression de la Taxe d'Habitation, le panier fiscal de la CAHM se trouve modifié car le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales n'est plus perçu et est compensé par une fraction de produit net de TVA nationale transférée aux EPCI. L'évolution de ce produit dépend donc de critères nationaux et non plus locaux.

Le produit fiscal, identifié au chapitre 73, est de 48 303 385,88 €, en hausse de 2.52 M €, cette augmentation s'explique par :

- La fraction de TVA nationale, en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation : +1,16 M €
- Une augmentation de la Taxe de Séjour pour 0,87 M €
- Une augmentation des impôts directs locaux de 0,68 M € dont principalement 455 008 € de CFE, 155 748 € de taxe foncière bâtie, 35 778 € de taxe additionnelle au foncier non bâti et 30 034 € de THRS

Les dotations et participations (chapitre 74) sont de 10 340 626,77 €, en augmentation de 290 831,67 €.

Si la dotation globale de fonctionnement de l'Agglomération enregistre une diminution de 16 856 €, les recettes de ce chapitre sont en augmentation du fait notamment :

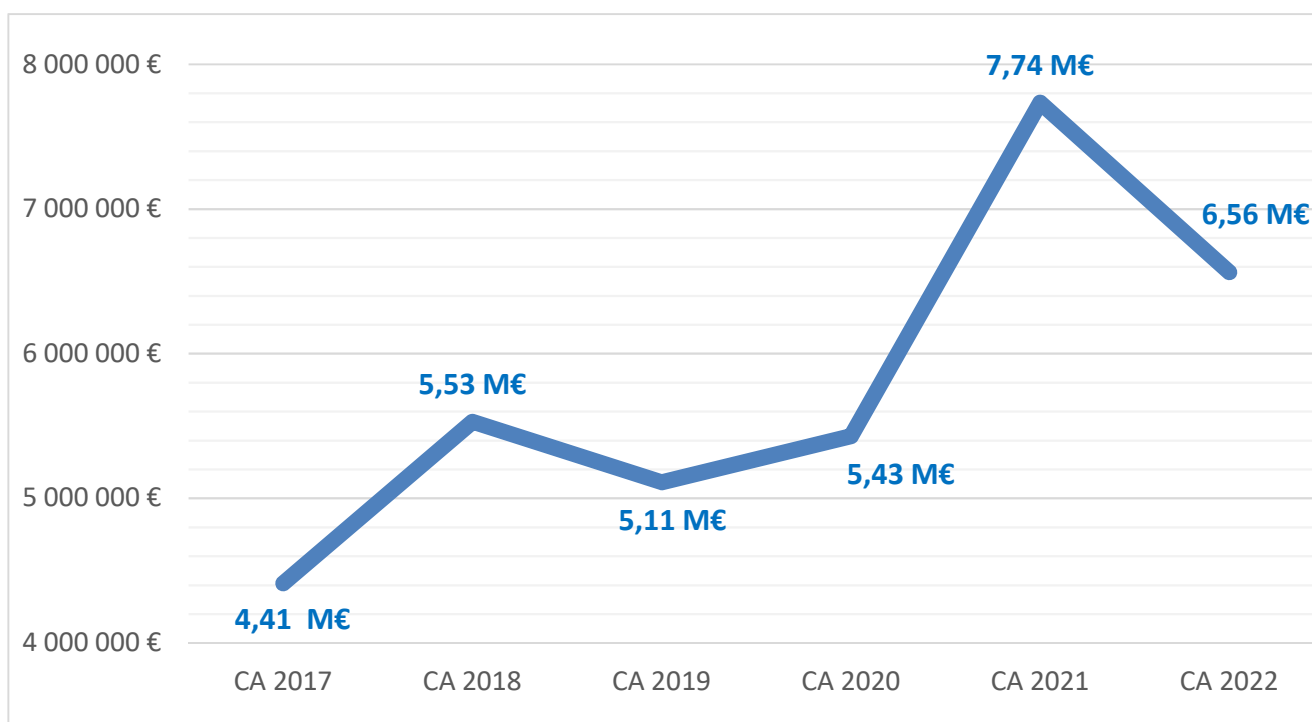
- de la compensation CET (CVAE et CFE) : + 99 709 €
- du FCTVA : + 40 705 €
- des subventions : + 164 391 € par rapport à 2021 de participations des partenaires à nos actions : notamment de l'ANAH pour notre ingénierie, de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le Campus Connecté, de l'ANRU, du FNADT pour le fonctionnement de France Services... ré-informatisation des bibliothèques intercommunales (DGD), Campus Connecté, France Relance, ...

Enfin, les **produits des services (chapitre 70) sont de 4 324 670,32 €**. Ils comprennent essentiellement les remboursements de mise à disposition de personnel des budgets annexes Eau, Assainissement, Gemapi, Gigamed et Transport, pour 2,19 M €, le remboursement par la ville d'Agde des services communs pour 1,34 M€, ainsi que le remboursement du personnel mis à disposition par diverses structures pour 632 735,12 €.

Ce chapitre enregistre également des recettes relatives aux redevances de la fibre optique, à la régie des aires d'accueil des Gens du Voyage et à des travaux divers en régie poteaux incendies/eaux pluviales.

En fin d'exercice, **l'épargne brute** ressort à 6,56 M d'€ et **l'épargne nette** à 2,62 M d'€.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement.



Alors que l'épargne brute était très élevée en 2021, on observe une baisse en 2022. En effet, malgré une augmentation conséquente des recettes fiscales, l'évolution des dépenses de fonctionnement a été plus importante, principalement du fait de l'harmonisation du mode de gestion du cadre de vie et de l'augmentation des charges de personnel (augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022). L'épargne nette est également en recul du fait d'une augmentation de 0,725 M€ du remboursement du capital de la dette puisque la CAHM a mobilisé 9,2M€ sur le budget principal en 2022.

Cependant, une partie importante des investissements est financé par de l'autofinancement.

La capacité de désendettement est la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute, donc avant le remboursement du capital.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de 5,09 ans au 31 décembre 2022.

Le délai moyen de désendettement des communautés d'agglomération au niveau national est de 4,7 ans ([source](#) : DGFIP-Comptes de Gestion 2021 budgets principaux – opérations réelles – calculs DGCL) et le seuil maximal est de 12 ans, seuil fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

2. Section d'Investissement

Le résultat de clôture d'investissement 2022 est de – 2 292 709,73 € dont 2 222 464,14 € provenant du déficit antérieur reporté de 2021 et du résultat de l'exercice 2022 : – 70 245,59 €.

La majorité des investissements de l'agglomération est retracée dans des opérations, ce qui facilite la lecture des dépenses et des recettes associés sur les différents projets.

2.1 Les dépenses

Les dépenses réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 23 844 250,76 €.

Les dépenses d'équipement sont de 19 618 240,83 € en 2022 et les principales opérations sont :

- Autorisation de Programme AP.2021.01 : « Reconstruction du Centre Aquatique de Pézenas » : 6 512 314,97 €
- En matière d'habitat, les subventions sont uniquement versées sous forme de fonds de concours soit : 3 984 820,31 €, dont 2 640 094,90 € pour le compte de l'Etat (ANAH), 88 612,50 € de la Région et 1 256 112,91 € pour la CAHM. Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux
- Suppression du Passage à Niveau n°288 du quartier Canalet à Agde : 1 314 170,65 €
- Le Château Laurens : 1 000 653,24 € et 561 474,93 € de subventions perçues ; 309 346,66 € pour le début de l'aménagement du Parc
- Les travaux sur les PAEHM : 974 577,67 €
- Aqua Domitia « Maillons Nord-Gardiole et Biterrois », solde de la participation 2022 aux travaux : 663 000 €
- Centre Aquatique d'Agde pour la construction d'une chaufferie automatique à bois déchiqueté : 589 119,51 €
- Les fonds de concours aux Communes : 428 381,61 €
- Eaux Pluviales et DECI : 426 716,84 €
- Actions Cœur de Ville à Agde : 417 441,59 € dont 284 666,37 € pour la Maison des Projets et 132 775,22 € pour l'aménagement des territoires (NPNRU)
- 394 948 € pour l'entretien et la restauration des bâtiments communautaires et 647 548,26 € d'équipement des services
- Systèmes d'information : 377 900,02 € de renouvellement et modernisation des outils métiers
- Réserve naturelle du Bagnas : 367 552 € de sécurisation et d'aménagement
- Desserte en Très Haut Débit sur notre territoire : 283 938,19 €
- 118 459 € ont été versés à la ville d'Agde pour le solde de l'aménagement du pôle culturel, au titre de la politique de la ville

2.2 Les recettes

Les recettes réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 21 630 011,58 €.

Les subventions d'investissement perçues en 2022 sont de 5 306 098,01 € avec notamment :

- 1 483 268,96 € pour l'Autorisation de Programme « Reconstruction du Centre Aquatique de Pézenas », dont 775 362,34 € de l'Etat au titre du DSIL, 398 125,53 € du Conseil Départemental, 235 400 € de la Région et 74 381,09 € de la commune de Pézenas versés sous forme d'un fonds de concours pluriannuel
- Celles concernant l'habitat sont de 1,30 M € de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé et 486 176 € de pénalités SRU des communes
- 561 474,93 M € pour le Château Laurens, dont 325 896,96 € de la Région, 102 204,21 € de la DRAC, 72 373,76 € du Département et 61 000 € du FEDER.
- 382 353 € de participation de la ville d'Agde aux dépenses d'investissement du centre aquatique
- Actions Cœur de Ville à Agde : 323 058 € dont 275 000 € pour la Maison des Projets et 48 058 € pour l'aménagement des territoires (NPNRU)
- 30 357,03 € de participation des communes pour le raccordement à la fibre.

Les budgets Annexes

La CAHM compte 14 budgets annexes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du transfert de la compétence optionnelle « Eau », comprenant la totalité du service « Eau Potable », et de la compétence facultative « assainissement collectif », des communes membres à la CAHM. Ces compétences relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial gérées en budgets annexes distincts, assujettis à la TVA et permettent une identification du coût du service par mode de gestion pour les opérations de délégation de service public à Suez Eau France, délégataire, et les opérations de régie Eau et Assainissement de la CAHM.

A la demande du Comptable Public, la facturation unique de l'ensemble des prestations Eau et Assainissement a été mise en place. Ainsi, le Budget Annexe Eau encaisse la totalité des rôles de facturation des abonnés, puis en fin d'année, ce budget reverse au budget Annexe Assainissement, le montant relatif aux prestations assainissement.

1. Budget Annexe EAU

1.1 Section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5 982 042,24 € dont :

- 3 240 774,07 € de **charges générales (chapitre 011)**, dont 2 529 408,91 € correspondant au reversement des prestations assainissement au budget annexe assainissement (compte 6068).
- 1 125 200,34 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 1 024 443,34 € **au chapitre 65**, dont 1 018 786,63 € de participations au Syndicat Mixte de l'ASTIEN et Syndicat BAS LANGUEDOC et 5 656,71 € de créances éteintes.
- 235 000 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**).
- 124 169,22 € de **charges financières (chapitre 66)**.
- 207 583,42 € de charges exceptionnelles (chapitre 67), notamment 195 000 € dans le cadre de la convention de travaux « Tata Tranches 2 et 3 », raccordement du douar Agadir Lahna (MAROC).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 9 377 999,57 €, composées des produits des services à hauteur de 5 842 770,98 € pour la facturation unique Eau et Assainissement, et 3 510 885,48 € du montant de la surtaxe eau versé par le délégataire du service eau potable. De plus, une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriale pour le raccordement à France Connect a été perçue de l'Etat ainsi que l'exonération pour 14 132€ de Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (TICFE).

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 2 723 141,72 €.

1.2 Section d'investissement

Les dépenses réelles **d'investissement** sont de 5 737 062,34 €, dont 519 383,65 € de remboursement de capital des emprunts et 5 217 678,69 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

- L'élaboration du Schéma Directeur eau potable accompagné des zonages communaux
- La réhabilitation du réseau de l'avenue de Port Ambonne au Cap d'Agde, des réseaux rue du 4 Septembre en Agde, du Boulevard du Soleil en Agde, du boulevard des Dunes à Portiragnes, du chemin du Moulin à Nézignan-l'Evêque
- La réhabilitation et le dévoiement des réseaux de l'entrée du Camp Naturiste en Agde
- La création du surpresseur de la commune de Bessan
- La réhabilitation de la Montée de la Garenne à Castelnau-de-Guers
- Les missions connexes pour la réhabilitation des réseaux de la RD609 à Lézignan-la-Cèbe
- La réhabilitation du forage de Bédillères à Lézignan-la-Cèbe
- La réhabilitation du réservoir de Montmorency à Pézenas
- La réhabilitation de l'avenue François Curée à Pézenas
- La réhabilitation de la rue du Vieux Puit à Saint-Thibéry pour sa première partie
- Le dévoiement réseau du Pont Romain à Saint-Thibéry

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 224 164,60 €, dont 2 175 529,60 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, 548 635 € de subventions de l'Agence de l'Eau d'aides aux travaux.

L'affectation du résultat de 2021 est de 2 175 529,60 €.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 000 € a été nécessaire.

2. Budget Annexe Assainissement

2.1 Section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 3 439 170,24 € dont principalement :

- 1 841 367,82 € de **charges à caractère général (chapitre 011)**
- 676 548,39 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 122 000 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**)
- 797 854,03 € de **charges financières (chapitre 66)**
- 1 400 € de **charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 8 412 667,84 €, composées de :

- produits des services à hauteur de 7 623 893,57 € dont :
 - o 6 891 733,58 € de redevances assainissement (2 568 626,91 € reversés par le budget annexe eau et 4 323 106,67 € par le délégataire)
 - o 447 170,80 € de travaux et de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), 196 154,45 € de travaux et 88 681,03 € de redevance et d'occupation du domaine public
- aides à la performance épuratoire pour 595 048,03 €
- 179 955,23 € de frais de contrôle reversés par le délégataire Suez Eau France
- 13 771 € de remboursement de Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (TICFE).

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 3 408 604,12 €.

2.2 Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont de 8 612 011,20 €, dont 2 241 222,26 € de remboursement d'emprunts, 65 130 € de reversement de subvention à l'Agence de l'Eau et 6 305 658,94 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

- L'élaboration du Schéma Directeur eau usée accompagné des zonages communaux
- La réhabilitation du PR7 Avenue de Saint Vincent en Agde pour sa première partie
- La réhabilitation et le dévoiement des réseaux de l'entrée du Camp Naturiste en Agde
- La réhabilitation par chemisage de la Zone des Sept Fonds en Agde
- La réhabilitation des réseaux du Boulevard du Soleil et de l'avenue François Mas en Agde, du boulevard des Dunes à Portiragnes, du réseau unitaire de l'avenue Aristide Briant à Pézenas, de la rue du Vieux Puit à Saint-Thibéry pour sa première partie, du chemin des Caminières à Castelnaud-de-Guers et du secteur Basaltine à Saint-Thibéry
- La réhabilitation du bâti de la rue Commandant Alengry à Pézenas
- La réhabilitation et la mise en séparatif du boulevard de la Liberté à Bessan
- Les missions connexes préalables à la réhabilitation des réseaux de la Grand Rue à Bessan
- La réhabilitation de l'avenue de la Gare à Tourbes avec la reprise des branchements et le chemisage du réseau

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 244 194,49 €, dont 2 541 495,49 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 1 678 699 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 2 024 000 € a été nécessaire.

3. Budget Annexe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Ce budget, créé en 2018, permet d'identifier les dépenses spécifiques à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le suivi et l'entretien des digues et de leurs ouvrages hydrauliques associés nécessitent environ 263 200 € de contrats de prestations de services et 265 650 € sont consacrés à la poursuite des travaux d'entretien et de restauration de la végétation sur les rives de l'Hérault.

1 253 193,26 € ont été investis, dont :

- 639 695,63 € pour la protection du Grau d'Agde avec la mise en place de la première phase du dispositif innovant PEGASE pour la côte ouest de Vias avec la programmation de l'atténuateur expérimental S-Able
- 255 253,27 € pour les projets de digues (opération 403) pour la protection contre les inondations de Bessan, Pézenas, Portiragnes, ainsi que la réalisation de travaux sur les digues de Florensac et Cazouls d'Hérault,
- 347 300,36 € d'acquisition et de renouvellement de matériel et véhicules.

L'affectation en investissement du résultat de 2021 est de 810 629,81 €.

Un produit dédié de 1,8 M€ a été voté, identique depuis 2018. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'emprunt sur ce budget annexe.

4. Budget Annexe Ordures Ménagères

Le produit de TEOM a été de 21 913 753 €, en progression de + 4,49 %. Il est reversé au SICTOM Pézenas Agde pour l'exercice de la compétence. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 15,44 %, inchangé depuis 2010.

5. Les Budgets Annexes des PAEHM (Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée)

En 2022, ces budgets retracent sur les différents parcs d'activités économiques ci-dessous 657 988.54 € de dépenses en acquisitions, travaux d'aménagement et frais d'études :

✓ **455 878,61 € de travaux sur le PAE La Méditerranéenne à Agde**, dans la continuité du projet d'aménagement requalifiant cet espace en pôle économique, administratif et touristique majeur de notre territoire.

✓ **113 650.74 € de travaux et de frais d'acquisition sur le PAE La Capucière, Héliopôle, situé à Bessan et la vente de 3 lots d'une superficie totale de 18 322 m² pour un montant de 1 680 660 € (H.T. soit 1 908 472.34 € TTC) hors frais annexes**

Au cours de l'année 2022, les travaux d'aménagement de ce pôle économique, qui bénéficie d'une position géographique stratégique, ont été finalisés. En parallèle, la CAHM en partenariat avec l'agence d'attractivité économique BLUE a poursuivi la commercialisation en cédant 3 lots supplémentaires pour une superficie totale de 18 322 m² et un montant total de recette de 1 680 660 € (H.T. soit 1 908 472.34 € TTC) hors frais annexes

Ainsi à travers la commercialisation, la CAHM consolide son action en faveur du soutien au développement du tissu économique en proposant une offre foncière de qualité sur environ 33 Ha et apporte une réponse aux besoins du territoire dans les secteurs tertiaires, commerce, médical/paramédical, de service et de production. La pépinière d'entreprises GIGAMED est située en entrée de ce parc.

✓ **36 065,04 € de travaux d'aménagement et de frais d'études sur le PAE Le Roubié à Pinet**. La commercialisation de cette nouvelle offre de foncier économique a démarré en 2022. Situé en continuité nord du centre-ville et en bordure de l'autoroute A9, « Le ROUBIÉ » contribuera à l'évolution et la pérennisation d'entreprises endogènes à Pinet en maintenant l'activité économique sur la commune sur un site plus approprié et à accueillir des entreprises exogènes complémentaires à Pinet et aux filières économiques du territoire. Il propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, une vingtaine de lots viabilisés avec pour une partie la possibilité d'aménager le bâtiment d'activités et le logement de fonction.

✓ La CAHM a poursuivi la commercialisation **du PAE du Puech à Portiragnes**, avec la vente de 3 lots pour un montant total de 242 174,09 € (H.T. soit 272 871,27 € TTC) et 44 007,05 € de travaux de réfection et d'aménagement.

✓ La CAHM a effectué des travaux d'entretien sur ses PAE existants :

- 7 977,60 € sur **Le PAE l'Audacieux à Florensac** de travaux
- 4 565,10 € sur **le Hameau Agricole de Saint Thibéry**

✓ Le PAE Jacques Cœur à Montagnac :

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » s'inscrit dans un espace stratégique en vitrine de la déviation de Montagnac (RD 613) assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau et constituant une offre de foncier économique à proximité du Port de Sète.

En 2022, l'étude de faisabilité du projet de parc a été poursuivi en interne pour déterminer sur la base des différents enjeux environnementaux et techniques identifiés le périmètre d'études d'environ 14 ha.

Ce site pourra accueillir des activités productives, artisanat, de stockage/commerce de gros ou de petite logistique et services avec une progressivité dans la taille des lots. Il répond à une logique « structurante » de soutien à l'économie présentielle pour les entreprises locales (pas d'offres à moins de 10 km) comme à une logique « rayonnante » d'inscription au sein d'un environnement économique élargi à la région, a minima, pour des PME/PMI exogènes.

✓ Le PAE Extension de La Source à Vias :

Ce projet de parc d'activités économiques est situé en continuité ouest du parc d'activités existant « La Source » en bordure de la RD 612 sur la commune de Vias. Ce nouveau pôle économique permettra de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire. Le périmètre d'étude est d'environ 15 Ha.

Fin de l'année 2022, il a été lancé la consultation pour l'étude « inventaire naturaliste » à démarrer en 2023 pour identifier, dans le périmètre d'études, les enjeux faune flore et à moyen terme adapter le périmètre en conséquence et à définir le programme d'aménagement. En 2022, il n'y a pas eu d'exécution sur le **PAE Extension la Source à Vias**

6. Budget Annexe Transport

La Communauté d'agglomération a consacré 4,04 M€ au fonctionnement de ce service public, dont 3,91 M€ au titre du contrat de concession pour le réseau de bus communautaire et financement des transports scolaires opérés par délégation par le SMTCH).

Le versement mobilité est de 2 647 127,05 € en 2022, supérieur aux 2 400 000 € prévus.

La participation du budget principal est de 1 170 443,46 € et 60 735 € ont été perçus au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) destinée à compenser les dépenses de transports scolaires pour l'organisation des transports urbains (ACOTU).

L'excédent de fonctionnement à la fin de l'exercice est de 49 534,38 €.

Les dépenses réelles d'investissement sont de 136 085,38 €, principalement de renouvellement du mobilier urbain (poteaux d'arrêt de bus) et 3 300 € de contribution de la CAHM au Comité de pilotage de l'Eurovélo 8 piloté par la Région PACA.

L'étude du Plan Global de Déplacements sera réalisée en 2023.

7. Budget Annexe Gigamed

Depuis 2020, le budget annexe « Gigamed » a été créé, afin de mieux maîtriser le coût des services des immeubles « Gigamed » à Bessan et « Gigamed Explore » à Saint Thibéry et d'y retracer les opérations financières et comptables. Opérationnelles de 2021, ces structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement du porteur de projet et de la jeune entreprise remplissent les fonctions d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises.

En 2022, les dépenses de gestion courantes s'élèvent à 185 845,52 € et les loyers perçus de 49 837,95 €.

Une subvention d'équilibre de 159 916 ,92 € du budget Principal a été nécessaire.

Les dépenses d'équipement ont été de 33 765,05 €, pour finaliser les travaux d'aménagement.

La dette de la Collectivité

Présentation de la dette en version consolidée

1. Présentation de l'encours tous budgets confondus

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette tous budgets confondus présente les caractéristiques suivantes :

- Encours : 96 646 180 €
- Taux : 2,55 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 12 ans et 9 mois

Sur l'exercice 2022, la Communauté a souscrit 4 contrats et en a consolidé 4 (dont 1 partiellement). Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2022	Durée	Taux payé
Principal	2021-02	Arkéa	1 000 000 €	19/11/2021	1 000 000 €	15 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0.15%
	2021-03	Arkéa	1 700 000 €	19/11/2021	1 700 000 €	15 ans	Taux fixe 0,58%
	2022-01	Bque Postale CFFIL	2 000 000 €	02/05/2022	2 000 000 €	15 ans	Taux fixe 1,59%
	2022-02	Crédit Mutuel	3 000 000 €	28/07/2022	3 000 000 €	15 ans	Taux fixe 1,05%
	2022-04	Bque Postale CFFIL	3 500 000 €	14/12/2022	1 500 000 €	15 ans	Taux fixe 3,77% sur 2 ans puis €3M+0,86%
Eau	2021-04	Arkéa	1 500 000 €	19/11/2021	1 500 000 €	20 ans	Taux fixe 0,71%
Assainissement	2021-05	Arkéa	2 000 000 €	19/11/2021	1 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,71%
	2022-03	Crédit Mutuel	1 024 000 €	28/07/2022	1 024 000 €	20 ans	Taux fixe 1,10%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

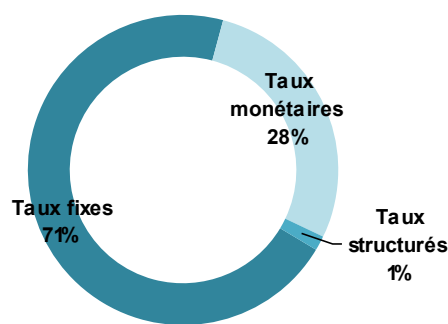
	Encours au 31 décembre 2022	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	69 658 264	72,1%	2,11%	13 ans et 6 mois	104	1A
Taux fixes	68 182 523	70,5%	2,04%	13 ans et 8 mois	102	1A
Taux fixes alternatifs	1 475 741	1,5%	5,33%	7 ans et 8 mois	2	1B
Taux monétaires	26 987 916	27,9%	3,69%	10 ans et 8 mois	21	1A
Euribor 12 mois	2 200 000	2,3%	3,64%	9 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	2 550 224	2,6%	3,48%	5 ans et 4 mois	4	1A
Euribor 3 mois	22 237 692	23,0%	3,72%	11 ans et 5 mois	16	1A
Total	96 646 180	100%	2,55%	12 ans et 9 mois	125	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 70,5% de l'encours sur taux fixe pur.

La communauté détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 1,5% de l'encours global.

Avec 28% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté a profité des taux courts historiquement bas mais subit la hausse observée depuis juillet. Cette constante a un taux actuariel de 3,69%.

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 31 décembre 2022



Cette année nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché en début d'année sur les taux longs en souscrivant des emprunts à taux fixe inférieur à 1,60%. La totalité des emprunts souscrits cette année sur taux fixe pur affiche un taux actuariel de 1,25%.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours est toujours privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir. Le contrat souscrit sur le budget Assainissement est sur taux fixe de 1,10%.

Il est à noter qu'à la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de hausse des taux sur l'année à venir.

2. Position des contrats structurés

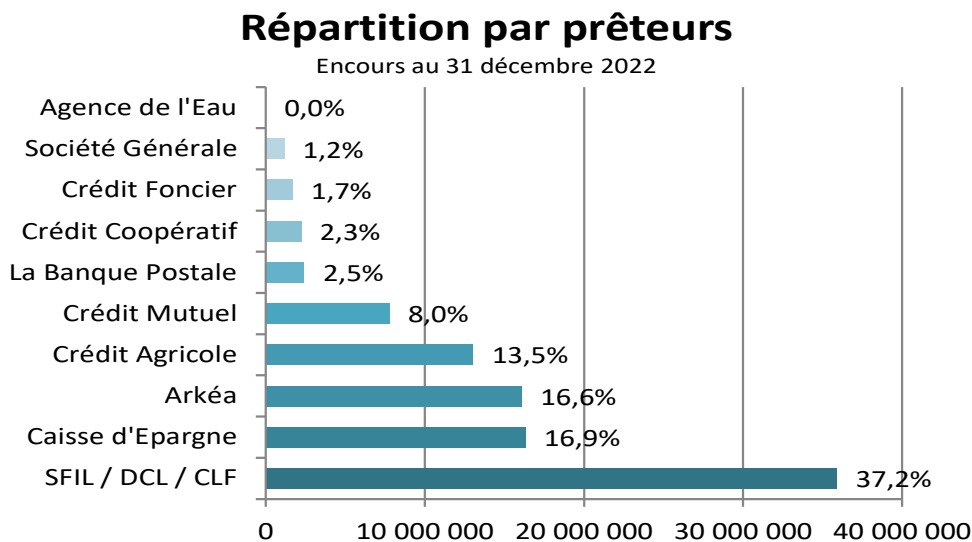
Au 31 décembre 2022, la communauté détient deux tirages sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 31 décembre 2022	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 31 décembre 2022
9	88 999	1 mois	TFA 5,08% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,25%	2,132%
A01-005	1 386 743	8 ans, 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	2,132%

Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. La barrière à 6% reste éloignée du niveau du sous-jacent. L'Euribor 3 mois ressort à 3,108%.

Depuis le début des positions, la barrière des contrats n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié.

3. Répartition de l'encours par prêteurs



Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs. Ainsi le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactant les capacités de financement de la dette est réduit.

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires.

L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local :

4. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

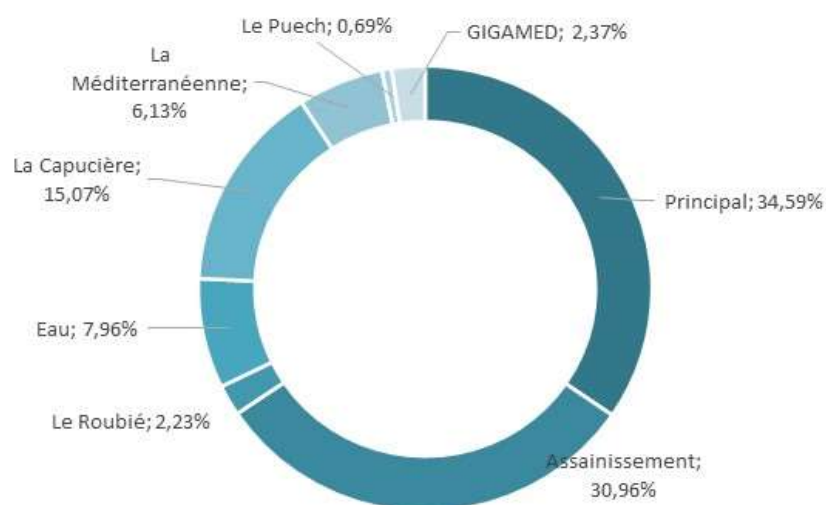
Budget	Encours au 31/12/2022	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux
Principal	33 425 372	2,51%	12 ans et 11 mois	71,4% taux fixe 28,3% taux monétaires 0,3% taux structurés
Assainissement	29 925 733	2,73%	15 ans et 4 mois	91,3% taux fixe 4% taux monétaires 4,7% taux structurés
Eau	7 696 363	1,89%	17 ans	99,7% taux fixe 0,3% taux monétaires
La Capucière	14 565 758	3,27%	7 ans	17,5% taux fixe 82,5% taux monétaires

La Méditerranéenne	5 922 510	2,47%	8 ans et 5 mois	39,1% taux fixe 60,9% taux monétaires
Le Puech	670 039	2,93%	2 ans et 11 mois	100% taux monétaires
Le Roubié	2 152 500	0,57%	7 ans et 8 mois	100,0% taux fixes
GIGAMED	2 287 904	0,64%	17 ans et 6 mois	100,0% taux fixes

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de limiter le coût global de la dette. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

Répartition de l'encours par budget
au 31 décembre 2022



- Budget Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la Communauté de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts et de ne pas répercuter l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'utilisateur.

- Budget La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.

- Budgets Le Roubié & Gigamed

Ces encours sont positionnés en totalité sur taux fixe. Les emprunts ont tous été souscrits à des taux inférieurs à 1%, sécurisant ainsi ces budgets contre la hausse des taux.